

# Des bons solidaires pour les personnes et familles précarisées par la crise.



**Durant la période de crise sanitaire du Covid-19, le Conseil départemental a mis sur pied une aide d'urgence, les Bons solidaires. Ces chèques de paiement ont permis à des familles de Haute-Garonne en situation de de précarité d'acheter des denrées alimentaires et de produits d'hygiène de première nécessité. Lors de la session de juillet, les élus du Département ont voté le prolongement de ce dispositif à partir de septembre 2020.**

## Corps

**Le dispositif des Bons solidaires a permis à 30 000 familles de bénéficier d'une aide départementale au pic de la crise pour la restauration scolaire de leur enfant en collège, ainsi qu'aux familles et personnes isolées en situation de grande précarité.**

Délivrés sous la forme de titres de paiement nominatifs pour les achats alimentaires et d'hygiène de première nécessité, les bons solidaires ont permis d'aider les parents bénéficiaires d'une aide départementale pour la restauration scolaire de leur enfant en collège ainsi les familles ou personnes isolées, incluant les étudiants mis en situation de précarité, sur conditions de ressources.

Le 21 juillet, les élus départementaux, réunis en session, ont décidé de pérenniser le dispositif des Bons solidaires. Les nouveaux chèques d'accompagnement personnalisés seront délivrés sur demande, après une évaluation des revenus du foyer à partir de septembre 2020.

"Les politiques publiques départementales sont guidées par la solidarité humaine. En tant que chef de file de l'action sociale, le Département reste, à travers ce dispositif, mobilisé auprès des plus vulnérables dans un contexte particulièrement difficile de sortie de crise sanitaire ayant entraîné dans son sillon une crise économique et sociale. Le Conseil départemental met tout en œuvre pour aider et accompagner les Haut-Garonnais et les Haut-Garonnaises les plus vulnérables, qui sont touchés de plein fouet par cette crise et doivent faire face à des situations de grande précarité"

- **Georges Méric**, Président du Conseil départemental.

## #9 Lettre d'info SPECIALE ETE

Au regard de l'impact de la crise sanitaire causée par l'épidémie de Covid-19 sur le secteur touristique, nous avons adopté un plan de solidarité en faveur des haut-garonnais pour relancer le tourisme en Haute-Garonne.

**Cet été, évadez-vous en Haute-Garonne !**

### Bénéficiez de 31 euros de "bon solidaire tourisme" !

Avec ce « carnet de voyages », 20 000 vacanciers pourront bénéficier durant cet été de bons de réduction d'une valeur de 31 euros à utiliser d'ici le 31 décembre 2020.

**Comment ça marche ?** Demandez votre "carnet de voyages", faites le tamponner sur trois sites touristiques ou dans les Offices de Tourisme. Une fois les trois tampons validés, vous serez crédités des 31 euros à dépenser chez 270 acteurs du tourisme !

*Votre carnet de voyages est à récupérer dans les offices de tourisme du Département.*

### Opération "Une nuit offerte dès deux réservées"

L'opération « 1 nuit offerte dès 2 réservées » permet aux touristes de **prolonger d'une nuit leur séjour dès la réservation de deux nuits consécutives** dans un des nombreux campings, hôtels indépendants, chambres d'hôtes ou meublés de tourisme de Haute-Garonne.

[Plus d'infos ici](#)

### Opération "Une entrée gratuite = une entrée offerte"

Avec le carnet Escapades en 31, les parcs à thème et de loisir de Haute-Garonne n'auront plus de secrets pour vous. Réservée aux 10 000 premiers participants, **l'opération permet d'obtenir une entrée gratuite pour une entrée achetée** (+ de 18 ans) jusqu'au 31 décembre 2020.

[Plus d'infos ici](#)

Voir le site : <https://www.haute-garonne.fr/actualite/covid-19-des-bons-solidaires-pour-les-personnes-et-familles-precarisees-par-la-crise>